

*Date de dépôt : 21 mars 2018*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de M<sup>mes</sup> et MM. Jean Batou, Olivier Baud, Jocelyne Haller, Lydia Schneider Hausser, Thomas Wenger, Sophie Forster Carbonnier, Emilie Flamand-Lew, François Lefort, François Baertschi, Sandro Pistis, Daniel Sormanni, Roger Deneys, Caroline Marti, Christian Zaugg, Cyril Mizrahi, Christian Frey, Isabelle Brunier, Pierre Vanek, Magali Orsini, Pierre Gauthier, Salima Moyard : Intensifier la lutte contre la fraude fiscale pour accroître les recettes de l'Etat et maintenir les prestations à la population**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 22 avril 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :*

- *que la fraude fiscale fait probablement perdre 650 millions de francs au canton de Genève (en 2005, M. David Hiler parlait de 500 millions au moins);*
- *que 3900 dossiers fiscaux sont actuellement en souffrance, dont 1500 ne seront vraisemblablement jamais traités, faute du personnel nécessaire (cf. M. Hodel, directeur général AFC, PL 11719-A, audition du département des finances, 4 nov. 2015);*
- *qu'un taxateur supplémentaire majore les recettes de l'Etat de plusieurs millions;*
- *que chaque contrôleur fiscal permet de percevoir 5,3 millions de francs supplémentaires (cf. M. Hodel, directeur général AFC, PL 11719-A, audition du département des finances, 4 nov. 2015);*

- *que le travail des taxateurs et de l'AFC accroît les recettes fiscales de 650 millions par rapport aux déclarations des contribuables (cf. M. Hodel, directeur général AFC, PL 11719-A, audition du département des finances, 4 nov. 2015),*

*invite le Conseil d'Etat*

- *à renforcer sa lutte contre la sous-déclaration ou la fraude fiscale pour défendre l'égalité de traitement de chaque contribuable, accroître les recettes de l'Etat et contribuer par là au maintien de la qualité des services publics et des prestations à la population;*
- *à engager cinq contrôleurs fiscaux supplémentaires dans les plus brefs délais, ce qui devrait permettre d'augmenter les recettes fiscales d'un montant de 25 à 30 millions.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

La motion 2317 invitait le Conseil d'Etat à renforcer sa lutte contre la sous-déclaration ou la fraude fiscale en engageant notamment cinq contrôleurs fiscaux supplémentaires dans les plus brefs délais.

Conformément à la volonté du Grand Conseil, cinq contrôleurs fiscaux supplémentaires ont été recrutés entre le 1<sup>er</sup> juin 2016 et le 1<sup>er</sup> février 2017. Ces engagements ont été effectués en complément du dispositif de lutte contre la sous-déclaration ou la fraude fiscale de l'administration fiscale cantonale (AFC).

Ce dispositif débute au stade du dépôt de la déclaration. En effet, à l'étape de contrôle des éléments déclarés par le contribuable, chaque taxateur a pour tâche de relever les éléments qui sont en mesure de conduire à des corrections éventuelles. Ce travail à lui seul a permis de rapporter des recettes fiscales pour un montant d'environ 630 millions de francs en 2017.

Par ailleurs, l'actualité internationale en matière fiscale, l'entrée en vigueur prochaine de l'échange automatique et le relèvement des exigences en matière de transparence ont eu pour effet direct une augmentation exponentielle des déclarations spontanées reçues par l'AFC.

Afin d'être en mesure de traiter ces cas entrants (soit plus de 10'000 pour la seule année 2017) de manière optimale et éviter que des montants d'impôts ne soient perdus par l'effet des prescriptions légales, l'AFC a mis en place un service spécifique uniquement dédié au traitement des déclarations spontanées.

Ce service, qui s'est vu allouer vingt postes, a été créé le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et les recrutements qui y sont liés ont tous été finalisés. Ainsi, le traitement des cas de déclarations spontanées a permis à l'AFC de notifier un impôt total d'un peu plus de 148 millions de francs pour l'année 2017.

S'agissant des cas de fraude ou soustraction plus complexes, l'AFC s'applique à s'entourer de profils de contrôleurs de plus en plus spécialisés et ayant une bonne expérience. En dernier lieu, l'AFC travaille également en étroite collaboration avec la Division des affaires pénales de l'Administration fédérale des contributions lorsqu'il s'agit de cas particulièrement importants ayant une composante pénale.

L'année 2017 a permis au service du contrôle de clôturer un total de 3'472 dossiers pour un montant total récupéré de plus de 322 millions de francs. Par comparaison, durant l'année 2016, le même service a clôturé un total de 2'578 dossiers pour un montant total de reprises d'un peu plus de 278 millions de francs.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP